

SELARL LANGLADE et Associés

Société d'Avocats au Barreau de Compiègne



CIRCULAIRE A L'ATTENTION DES PARTICIPANTS AUX DIFFERENTES FORMATIONS

Avocats Associés

Christophe de LANGLADE
IHEDREA
D.E.A. Droit Rural
Spécialisation : Droit Fiscal et Droit Douanier



Marie MASSON
Master II Juriste d'affaires
Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat

Guillaume de LANGLADE
IHEDREA
Master II Pro Droit rural
Master II Droit des affaires et fiscalité

Collaborateur

Léa SCOTTE
Master II Etudes Judiciaires et Processuelles
Certificat d'Aptitude de la Profession d'Avocat

Juriste

Léontine de KONINCK
IHEDREA
Master II Droit rural – Droit notarial

Cabinet :

4, Place de la Porte Chapelle
CS 80820
60208 COMPIEGNE CEDEX
60200 Compiègne
Tél. : 03 44 20 54 55
Mail : secretariat@delanglade-avocats.fr

Site du cabinet : <https://delanglade-avocats.fr>

Forme juridique : SELARL
SIRET 433.366.457.00029
RCS Compiègne
N° TVA Intracom. FR 41433366457- 6910Z

Compiègne, le 15 janvier 2025

Réf. : CL135-2024

Objet : Formations 2025

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes nombreux à avoir sollicité les dates et les thèmes des formations que le cabinet envisage d'animer au cours de l'année 2025.

Vous trouverez ci-dessous les premiers éléments de réponse.

1. Loi de Finances et Loi de Financement de la Sécurité Sociale

Compte tenu de l'annonce d'une Loi de Finances pour 2025 votée pour la mi-février et de l'engagement des nouveaux ministres de faire aboutir l'ensemble des mesures agricoles qui ont fait l'objet d'un consensus, soit dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale, soit dans le cadre de la Loi de Finances, nous animerons une présentation de ces mesures dans le cadre de visio-conférences qui se tiendront :

- **Judi 30/01/25 après-midi et Vendredi 31/01/25 matin**
- **lundi 03/02/25 après midi et Mardi 04/02/25 matin**

Nous bloquons à ce titre, une journée d'animation (sur deux demi-journées) sur ces deux dates mais il est probable que ces interventions soient limitées à une demi-journée.

Dans ce cas, ces animations auront lieu :

- **Le 30/01/2025 Après-midi**
- **Le 03/02//2025 Après-midi**

2. Le traitement juridique, comptable et fiscal des rémunérations des associés sortants

Nous animerons une formation dont l'objet sera d'appréhender les conséquences de la sortie d'un associé sur la rémunération qui lui est versée, notamment à la suite de l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 30 avril 2023.

Cette formation se tiendra le **26 mars après midi en visio-conférence**.

3. Le fonctionnement des sociétés agricoles

Le cabinet propose par ailleurs l'animation d'une formation sur la présentation et le fonctionnement des sociétés agricoles.

Cette formation sera destinée à un public de conseillers ou juristes débutants.

Elle aura pour objet de présenter les différentes formes de société agricoles, ainsi que leurs aspects juridiques, fiscaux et sociaux.

Elle se tiendra le **jeudi 17 avril 2025 à Paris** (lieu à définir).

4. Le contrôle des structures

Le cabinet animera une formation dont l'objet sera de refaire le point sur le fonctionnement du contrôle de structure tel qu'il résulte de la loi d'avenir du 14 octobre 2014, en prenant en compte les jurisprudences récentes rendues sur le fondement des nouveaux textes.

Cette formation sera animée sous un format particulier, car nous souhaitons que les participants soumettent leurs interrogations avant la réunion, de façon à intégrer les éléments de réponse dans la présentation et confronter les pratiques locales.

Elle se tiendra le **mardi 24 juin 2025 après-midi en visio-conférence**.

5. Actualités Jurisprudentielles

Les formations annuelles d'actualité jurisprudentielles se tiendront comme tous les ans au mois de septembre 2025.

Elles auront pour objet de refaire le point sur les évolutions juridiques, fiscales et sociales de la jurisprudence relative à l'exploitation agricole.

Elles se tiendront aux dates et lieux suivants :

- **PARIS : Vendredi 12 septembre 2025**
- **Région sud Est (Avignon) Visio-conférence : Mardi 16 septembre 2025**
- **RENNES : Jeudi 18 septembre 2025**
- **TOULOUSE : Mardi 23 septembre 2025**
- **Visio-conférence : Jeudi 25 septembre (après-midi) et vendredi 26 septembre (matin)**

6. Les fusions de sociétés agricoles

Le cabinet animera la formation initialement prévue en 2024 sur les fusions de sociétés agricoles.

Elle aura pour objet de reprendre les aspects juridiques, fiscaux et sociaux de ces opérations.

Cette formation se tiendra le **jeudi 13 novembre après midi en visioconférence**.

**

*

Nous reviendrons vers vous ultérieurement pour vous communiquer les programmes et bulletins d'inscription à ces formations.

Naturellement, le format de ces formations prévues en présentiel pourra être amené à évoluer, bien que vous sachiez dorénavant que le cabinet privilégie toujours le présentiel.

Vous en souhaitant bonne réception,

Vos bien dévoués.

CABINET LANGLADE ET ASSOCIES